L'*Industriel Alsacien* publie la lettre suivante, qu'il faut lire avec raison, quand même on ne s'occuperait pas de coton :

Monsieur le rédacteur, vous avez à plusieurs reprises, signalé dans votre estimable journal les différences considérables qui existent entre les tarifs de transport de cotons sur les chemins de fer français et les chemins allemands et belges, et l'avantage qu'ont les filateurs alsaciens à n'emprunter sur la presque totalité des parcours, pour les cotons qu'ils achètent en Angleterre, que des voies ferrées étrangères. Vous avez mis sous les yeux le tableau suivant :

De Liverpool à Mulhouse, *viâ* Anvers et Wissembourg, cotons de l'Inde, 70 francs la tonne; cotons d'Amérique, 83 francs 40 centimes la tonne.

De Liverpool à Mulhouse : tous cotons, 92 francs 35 centimes la tonne; de Londres à Mulhouse, mêmes écarts.

De Londres à Mulhouse *viâ* Anvers et Wissemhourg : 63 francs la tonne.

De Londres à Mulhouse, *viâ* Boulogne : 72 francs 50 centimes la tonne.

Vous avez exprimé le désir et l'espoir de prochaines modifications à cet état de choses qui a pour résultat de priver de transports importants nos lignes françaises.

Des modifications viennent d'avoir lieu, en effet, et il est utile de les faire connaître.

Les prix du transport des cotons de Liverpool à Mulhouse, par la voie du Havre a été élevé à 96 francs 10 centimes la tonne pour les cotons de l'Inde et à 101 francs 10 centimes la tonne pour les cotons d'Amérique. Il est vrai d'ajouter que de Londres à Mulhouse, *viâ* Anvers, le prix vient d'être abaissé à 57 francs la tonne. De sorte qu'aujourd'hui pour les cotons de l'Inde venant de Liverpool à Mulhouse, il faudrait, en empruntant la voie française, payer 28 pour cent de plus que par la voie étrangère, et de Londres à Mulhouse 28 pour cent de plus.

Ces chiffres ne sont-ils pas assez éloquents et instructifs pour pouvoir se passer de tout commentaire? Et la hausse que je vous signale ne provint-elle, comme on nous le dira peut-être, que de celle demandée par la Compagnie des bateaux à vapeur, il n'en resterait pas moins à expliquer pourquoi, avant cette dernière hausse, un écart aussi considérable était maintenu entre les deux voies et pourquoi aussi la voie du Havre subit seule la hausse actuelle, alors que la distance à parcourir par mer pour arriver à Anvers est bien plus considérable.

Recevez, etc. *Un de vos abonnés.*

Nous rappelons qu'on opère en ce moment à la mairie, la révision de la liste électorale, et nous engageons vivement tous les électeurs à vérifier leur inscription sur cette liste qui servira pour les élections du Corps législatif.

Dans un certain nombre de villes, et notamment à Lille et à Paris, l'administration adresse à chaque électeur l'extrait de la liste qui le concerne, avec prière de réparer les erreurs qui auraient pu être commises.

Tout électeur ne recevant pas un semblable avertissement n'est pas inscrit sur la liste et peut ainsi faire réparer une omission qui le priverait de l'exercice de ses droits.

La mesure est excellente; ne pourrait-elle pas être pratiquée à Roubaix ?...

Nos lecteurs savent que bien souvent nous avons réclamé pour le service des postes de Roubaix un local plus vaste, mieux approprié à l'importance de notre ville. Nos vœux, ceux de tout le commerce ont enfin été écoutés. Depuis hier, le service des postes est installé rue de l'Espérance, en face de l'ancien bureau, dans une maison très convenablement disposée et qui ne laisse rien à désirer sous aucun rapport.

Nous lisons dans le *Progrès du Nord*, de mercredi :

« C'est lundi qu'est venu devant la Cour de Douai l'appel de M. G. Masure, rédacteur en chef du *Progrès du Nord*, contre le jugement du tribunal de Lille, en date du 27 novembre, qui l'a condamné à un mois de prison et 500 fr. d'amende pour « manœuvres à l'intérieur. »

» Après le rapport présenté par M. le conseiller Parmentier, les débats ont commencé.

» Le siége du ministère public était occupé par M. Mocrette, procureur général. Me Gambetta était le défenseur de M. Masure.

» Commencée à onze heures, l'audience ne s'est terminée que vers trois heures et demie.

» Le temps nous manque aujourd'hui pour rendre compte des débats ; constatons seulement que la plaidoirie et surtout la réplique de Me Gambetta ont vivement impressionné tous les assistants. A diverses reprises, l'orateur a été interrompu par les applaudissements du public, et à la sortie du Palais de Justice, il a été salué par de chaleureuses acclamations.

» La Cour a remis le prononcé de l'arrêt à l'audience de mercredi. »

A la date d'hier, nous lisons dans le même journal :

« L'arrêt de la Cour, réformant le jugement du tribunal de Lille, décharge G. Masure de la peine de l'emprisonnement et élève à mille francs le chiffre de l'amende. »

Mardi vers onze heures du soir, un individu assez bien mis se présentait chez le sieur Wattel, aubergiste restaurateur, rue du Grand-Chemin, demandant une chambre pour y passer la nuit. Le garçon l'introduisit dans une chambre du 2e étage où l'individu se déshabilla et se coucha. Un quart d'heure après, deux personnes passant près de chez le sieur Wattel entendirent au-dessus d'elles un grand bruit de vitres brisées, et, à même instant, un homme vint tomber inanimé sur le pavé. C'était le voyageur inconnu. Il était mort. Jusqu'ici, on n'a pu établir son identité. On croit cependant qu'il représentait une maison de commerce de Bruxelles.

M. le ministre de l'instruction publique vient de prendre une décision qui intéresse l'avenir des jeunes gens : désormais, les places d'examen écrit pour le baccalauréat seront tirées au sort. Cette prescription a pour raison de remédier à certaines fautes rendant l'épreuve beaucoup trop facile pour quelques candidats qui se faisaient écrire leurs compositions par des voisins complaisants.

Le *Phare de la Loire* publie la note suivante, qui contient une idée utile et facilement praticable.

« Des conventions internationales ont établi l'unité de monnaie entre la Belgique, la Grèce, la Suisse, l'Italie et la France. En attendant que cette unification du système monétaire s'étende, comme il doit arriver à toutes les nations européennes, on demande que, par une simple addition à la convention monétaire, l'unité des timbres-poste s'applique dans le cercle où s'applique déjà l'unité de monnaie.

« On demande que les timbres-poste émis par chacune des quatre nations qui ont fait entre elles l'utilité de monnaie, soient admis réciproquement chez toutes. Inutile de s'étendre sur l'unité de cette mesure : outre la commodite qui en résulterait pour les voyageurs de dépenser dans une contrée les timbres achetés dans une autre, le commerce en tirerait une facilité de plus pour la circulation; les timbres-poste sont une sorte de monnaie fiduciaire fort usitée pour les petits paiements dans l'intérieur de chaque pays; pourquoi ne pas étendre au profit de chaque peuple le rayon de la circulation de cette petite monnaie de papier.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX.

Bulletin de la séance du 13 décembre 1868.

Sommes versées par 91 déposants, dont 18 nouveaux 12,507
32 demandes en rembours. 7,533 23

Les opérations du mois de décembre sont suivies par MM. Achille Delattre et Lagache fils, directeurs.

COURS PUBLIC DE CHIMIE.

Lundi 21 décembre, à 8 h. 1/4 du soir.

Conservation du bois par le procédé Legé et Fleury-Pironnet. Teinture et alliage du bois par MM. Renard et Perrin. Procédé employé par M. Melsens pour imprimer un cachet de vétusté aux meubles et aux sculptures en bois récemment confectionnés. La fontaine empoisonnée d'Aigue-Perse et le bois de Laacher. L'appareil de M. Paulin.

Recettes : 1. Rendre le bois incombustible ; 2. Faire le bois artificiel ; 3, Préparation de l'eau pour marquer le linge ; 4. Préparation de la liqueur Cinnamoniennet

---

COURS PUBLIC DE PHYSIQUE.

Mercredi 23 décembre, à 8 h. 1/4 du soir.

Vibrations de l'air d'une chambre. Tuyaux à anche : anche battante et anche libre. Instruments à vent. Cornets d'harmonie.

Recettes : 1. Remède contre les brûlures et les plaies en général ; 2. Efficacité de l'aloès contre les brûlures ; 3. Pommade à la sultane ou crême pour le teint, excellent cosmétique pour dissiper les gerçures, les rides et les marques de la peau.

Pour toute la chronique locale : J. Reboux.

FAITS DIVERS

Par suite d'un avis erroné, publié d'ailleurs par plusieurs autres journaux, nous avons dit dernièrement que M. Pouyer-Quertier était demeuré étranger à la formation, à Paris, d'un grand cercle commercial français. La vérité est, que l'honorable député de Rouen a été nommé président de ce cercle et qu'il en a accepté les fonctions.

Un journal parisien nous fournit sur la nouvelle fondation quelques détails qu'on lira avec intérêt :

Centraliser et mettre à la disposition des souscripteurs tous les renseignements, toutes les relations, tous les moyens les plus sûrs de transactions; leur fournir les documents et les journaux du monde commercial tout entier; réunir dans les salons du cercle les négociants et les industriels étrangers de la province dans leurs voyages à Paris; créer ainsi entre eux et les membres résidants les liens, les relations et les rapports habituels aux hommes du monde : tel est le programme des fondateurs.

Un service télégraphique spécial apportera directement au cercle les entrées et les sorties des navires; l'état des achats et des ventes, des entrepôts, des marchés français et étrangers; les cotes financières des bourses françaises et étrangères; les prix et les mouvements des produits industriels dans les usines et les manufactures françaises.

Les fondateurs se proposent aussi d'organiser des ventes publiques pour la réalisation en gros et aux enchères des marchandises d'importation et des produits indigènes, et d'installer des expositions d'échantillons.

Le cercle mettra à la disposition de chacun de ses membres tous les renseignements, tous les faits, toutes les nouvelles qui lui parviennent des cercles étrangers, ses correspondants. Toutes les grandes questions d'économie politique à l'ordre du jour seront examinées dans des conférences.

Les journaux commerciaux et financiers du monde entier se trouveront réunis dans les salles de lecture.

Le cercle s'appellera l'omnium, *grand cercle commercial français.*

Il se composera de membres étrangers et de membres résidants.

Aussitôt que 500 membres résidents auront fait parvenir leur souscription à la direction provisoire, boulevard Poissonnière, n° 25, le projet d'installation définitive sera discuté en assemblée générale.

Les statuts provisoires fixent les conditions de la souscription à 250 fr. d'entrée et à 200 fr. de cotisation annuelle pour les membres résidents; à 150 fr. d'entrée et 100 fr. de cotisation pour les membres étrangers. Les membres des cercles de province deviendront membres de l'*Omnium* moyennant une annuité payée par le cercle et qui varie entre 4,000 et 3,000 fr., suivant le nombre.

Dans le comité des membres fondateurs, je vois figurer MM. Dumont, directeur-promoteur; Jean Dollfus, maire de Mulhouse; Jules Kœchlin, président sortant du tribunal de commerce de la Seine; MM. Pouyer-Quertier, Planat, duc de Rivoli, tous trois membres du Corps législatif.

— On lit dans le *Courrier de Marseille* :

« Le tribunal correctionnel de notre ville a jugé le fameux Macé, qui, sous le pseudonyme de comte de Saint-Hilaire, exerçait en grand la filouterie.

« Cet individu avait élevé son métier à la hauteur d'un art.

« Plusieurs hôtels et d'honorables habitants de notre ville ont été ses victimes.

« Ce n'était point la première fois que Macé comparaissait devant un tribunal.

« Son dossier révèle plusieurs condamnations antérieures.

« Sur la même sellette figurait son complice, comme lui repris de justice. Il avait humblement pris la position d'un valet de chambre du faux comte et l'aidait puissamment dans ses escroqueries.

« Macé a été condamné à huit ans de détention et dix ans de surveillance ; son ami et complice en a pour cinq ans de prison et cinq ans de surveillance. »

— On lit dans la *Presse*, de Vienne :

« D'après un télégramme parvenu à Vienne avant-hier matin, le train des voyageurs de Pesth à Bazias a déraillé, à onze heures du soir, à Kœstœlli, trois stations avant Szegedin, probablement à la suite de l'enlèvement des rails.

« Le train déraillé fut envahi par une bande de brigands armés jusqu'aux dents, et des coups de feu furent échangés des deux côtés.

« Jusqu'à ce moment, nous ne connaissons pas les résultats de cette attaque violente. Le cantonnier et sa famille avaient été garottés par les brigands dans la maison du garde.

« Une autre dépêche s'exprime ainsi au sujet de cette attaque : dans la nuit du 8 au 9 non loin de la station de Peteri, située entre Pesth et Bazias, des brigands ont arraché les rails de la voie, et lorsque le train est arrivé à cet endroit, la locomotive et trois wagons ont été précipités dans le fossé. Il n'y a pas eu d'autre malheur à déplorer ; les brigands ont pris la fuite. »

— On lit dans la *Gazette du Midi* du 25 novembre 1868 :

« Titre oblige comme noblesse : quand un recueil périodique s'appelle la Revue du Monde Catholique, il est tenu de combattre non-seulement avec énergie, mais avec talent et avec succès, les erreurs et les faussetés historiques, politiques, scientifiques incessamment répétées par nos soi-disant libres-penseurs. La Revue du Monde Catholique ne faillit pas à cette tâche. Nous signalons à ce point de vue, dans les dernières livraisons, d'excellents articles, par exemple, sur *M. Vacherot* et l'*Hégélianisme*, sur les *Générations spontanées*, sur la *fausse érudition* de quelques prétendus savants, sur les Progrès de l'Anthropologie, sur les Superstitions de certains philosophes, etc., etc. »

Le même journal parle avec éloge de « *l'émouvante et irrécusable narration* » faite par M. Henri Lasserre, des événements miraculeux qui ont eu lieu à *Lourdes* en 1858, et qui se soutiennent depuis. Ajoutons à cette monenclature les études que M. Henry de Riancey vient de commencer sur les « questions sociales, » des aperçus pleins d'intérêt sur les dernières élections en Angleterre, par M. H. Lacordaire; un compte rendu critique des travaux d'érudition les plus récents, par M. Léon Gautier, qui vient d'obtenir, pour ses *Epopées*, le grand prix Gobert, etc., etc.

Nous pouvons annoncer la publication prochaine d'un certain nombre de travaux consciencieusement élaborés, entre lesquels on remarquera la suite des Etudes, sur le Concile et les problèmes qu'il soulève, dues à une éminente collaboration anonyme et très remarquée.

Avec ces éléments de succès, la *Revue du Monde catholique* ne peut que conquérir rapidement sa place légitime, et devenir de plus en plus l'arsenal de l'apologétique contemporaine.

Voici le sommaire de la *Revue du Monde catholique* du 10 décembre 1868 :

I. — Le Concile et les congrégations romaines.

II. — Le Gallicanisme du *Journal des Débats*, par P. Montrouzier.

III. — Adèle de Trenquelléon, par Léon Aubineau.

IV. — Les récentes explorations du Globe (Arabie centrale), par A. Frout de Fontpertuis.

V. — Notre-Dame de Londres (suite), par Henri Lasserre.

VI. — Le Testament de ma tante (fin), par E. de Clussy.

VII. — Revue politique de la quinzaine, par Eugène Veuillot.

VIII. — Chronique littéraire, par Oscar Havard.

IX. — Bulletin bibliographique, par A. Vaillant, J. de Guerdoué, F. de Fontpertuis.

Un an : 32 fr., six mois, 17 fr. Paris, Palmé; rue de Grenelle-Saint-Germain, 25.

— M. Preterre, chirurgien-dentiste, lauréat de la Faculté de médecine de Paris, est l'inventeur d'appareils brevetés S. G. D. G. et d'un système d'éducation donnant une parole parfaite aux sujets atteints de naissance de division palatine, qui les rend souvent incompréhensibles. (Grande médaille de Londres en 1862, et médaille d'or unique à l'Exposition universelle de 1867). M. Preterre a repris en octobre ses cours de prononciation et les continuera jusqu'en mars. Se faire inscrire d'avance, *29, Boulevard des Italiens, Paris.* 8292.

On nous adresse la lettre suivante :

« Londres, 7 septembre 1867.

« Monsieur, veuillez m'envoyer par le « chemin de fer de Londres, 2 flacons de « votre Huile pure de Marrons d'Inde. « C'est la seule chose qui a soulagé un « pauvre travailleur, qui pendant deux « ans a souffert de la goutte, ayant une « femme et cinq petits enfants qui souf- « frent parce qu'il ne peut rien faire.

« Emma Sperling, Halstead Essex « (Angleterre.) »

A M. Em. Genevoix, rue Beaux-Arts, à Paris.

Prix de l'Huile pure de Marrons : 5 fr. et 3 fr. dans les pharmacies. Exiger la signature *Genevoix.* 7848

Dépêches commerciales.

Liverpool, 17 décembre.

Marché calme.
Ventes 10,000 balles.
Middling Louisiane 10 3/4.

Robert Funke et Cie.

COURS DE LA BOURSE
Du 17 Décembre 1868

Cours de ce jour			Cours précédent	
3%.....	70 35	—	3%	70 70
4%.....	101 65	—	4%	101 75

COURS DES HUILES du 16 décembre.

	HUILES l'hectolitre	GRAINES l'hectolitre	TOURTEAUX l'hectolitre
Colza	69 75 69 50	24 »» 27 50	15 50 16 00
—épur. q.	»» »» »» »»	»» »» »» »»	»» »» »» 56
Œill. b. g.	»» »» »» »»	32 »» 37 »»	14 50 15 »0
— rousse.	»» »» »» »»	»» »» »» »»	»» »» »» »»
Cameline.	»» »» »» »»	18 »» 21 »»	15 »» »» »»
Chanvre...	»» »» »» »»	15 »» 15 50	12 50 14 »»
Lin du p.	»» «» »» »»	28 50 31 50	28 »» 29 »«
Lin gr. et.	»» »» »» »»	26 »» 30 »»	25 »» 27 »»

DANS HUIT JOURS,

tirage définif *de la loterie municipale de la ville de Chateauronx*, de tous lots et gros lot de

100,000 FR. POUR 25 C.

Adresser (mandat-poste ou timbres-poste) 5 fr. au *directeur du Bureau-Exactitude*, 68, rue Rivoli, Paris, pour recevoir, par retour du courrier, *vingt* billets *assortis* pour toutes chances, avec 20 chances de gagner le gros lot de 100,000 fr.

On recevra *en plus* (gratis, franco) le volume indispensable à tous ceux qui ont des billets, — contenant les 9,800 nos gagnants des 36 loteries dont le *Bureau-Exactitude* a placé des billets.

Le tirage *définitif* de cette loterie *municipale* ne sera retardé sous aucun prétexte. *Dernière* occasion de gagner le gros lot de 100,000 fr. 8439

GUERISON DE LA PHTHISIE PULMONAIRE ET DE LA BRONCHITE CHRONIQUE

Traitement nouveau. — Brochure de 134 pages. 7e édition, par le Docteur Jules Boyer. — On reçoit cet ouvrage franco en adressant 1 fr. 50 en timbres-poste, au Dr Jules Boyer, 140, boulevard Magenta, ou à M. Delahaye, *libraire*, 23, place de l'Ecole-de-Médecine, à Paris. 8335

FLIPO-MEURISSE,
Rue de la Fosse-aux-Chênes,
VERRE A VITRES
Gros et Détail.
Aux conditions des Verreries.
8324

ANNONCES

Etude de Me DUTHOIT, notaire à Roubaix, rue du Pays.

Lundi 21 décembre, à trois heures de relevée, Me DUTHOIT procédera publiquement, en son étude, à la vente au plus offrant de

Roubaix
Rue des Fossés, derrière l'église Sainte-Elisabeth,

UNE BELLE MAISON d'ouvrier

avec un are 87 centiares de fonds et jardin, occupée par Mme Messelin. 8379

Etude de Me COTTIGNY, notaire à Roubaix.

CAPITAUX A PLACER

jusqu'à concurrence de cent cinquante mille francs. 8290

Etude de Me COTTIGNY, notaire à Roubaix

A PLACER
sur hypothèque,

une somme de **35,000 francs** et une autre de **15,000 francs.**

Ces sommes pourraient être divisées.

S'adresser à Me COTTIGNY, notaire à Roubaix, rue Neuve, 44. 8459

Etude de Me TACQUET, notaire à Roubaix.

Roubaix

à l'angle de la rue Neuve de la Fosse-aux-Chênes et du sentier du Nouveau-Monde.

A Vendre

Un bel Estaminet

sous l'enseigne : *A la Ville de Courtrai.*

L'an 1868, le jeudi 24 décembre, deux heures de relevée, Me TACQUET procédera en son étude rue Pauvrée, 32, à l'adjudication dudit bien. 8457

A vendre de gré à gré

Une grande quantité de propriétés bâties et non bâties sises à Roubaix.

S'adresser à Me TACQUET, notaire à Roubaix. 8458

Etude de Me VALENDUCQ, notaire à Lannoy.

Ville de Roubaix,
rue Neuve du Fontenoy.

DEUX MAISONS

et 2 ares 23 centiares environ de fonds et terrain, tenant d'un côté à Tiberghien, d'autre à Dutilleul, dans le fond à Destailleurs et pardevant à la rue.

Occupés par Desargher-Placet, qui en est propriétaire.

A VENDRE
pour en jouir de suite.

L'an 1868, le Lundi 28 Décembre, à 3 heures de relevée, Me VALENDUCQ, notaire à Lannoy, procédera en son étude à l'adjudication du bien sus désigné.

Nota : On traiterait de la vente de cette propriété avant le jour de l'adjudication, s'il était fait des offres suffisantes.

S'adresser pour traiter et pour tous renseignements audit Me VALENDUCQ, notaire, chargé de cette vente et des conditions. 8416

Etude Me VALENDUCQ, notaire à Lannoy.

LEERS-FRANCE,
à la Place

I. TROIS BELLES MAISONS

dont une à usage de commerce et **44 ares 50 centiares** de fonds et terrain.

II. MOBILIER

consistant en : tables, chaises, chaudrons, marmites, faïence, batterie de cuisine, lits et literies, etc.

Ustensiles de boulangerie, Linge et habillements

Marchandises, toiles, cotonnette, indienne et autres étoffes.

Le tout se trouvant au domicile de M. Louis Deroubaix.

A vendre
par suite de décès

L'an 1869, le lundi 4 janvier, Me VALENDUCQ, notaire à Lannoy, procédera savoir :

1° A 8 heures du matin, à Leers, en la demeure du sieur Deroubaix, à la vente des objets mobiliers et marchandises ci-dessus.

2°. A 4 heures de relevée, en son étude, à l'adjudication publique de l'immeuble ci-dessus désigné.

S'adresser pour traiter et pour tous renseignements audit Me VALENDUCQ, notaire chargé de ces ventes. 8450

Maison à louer

A louer présentement, avec ou sans jardin, une maison très convenable pour rentier, commerçant ou employé. Cette maison eût située rue Neuve de la Fosse aux Chênes, N° 44.

S'adresser pour les conditions, rue de l'Alma, N° 85. 8452